

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 24 Mai 2022 à 20h30 en la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 19 Mai 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Etaient représentés : M. Hervé DELPUECH par M. Clément ROUET

Mme Sylvie DELTRUC par M. Guillaume BOUROUMEAU

Etait absent : Yannick LAFON

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « **Travaux de voirie** »

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 26 Avril 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Travaux de voirie :

M. le Maire informe le Conseil qu'une externalisation de la réparation des voiries via point-à-temps semble nécessaire en cette année 2022.

M. le Maire propose au Conseil d'externaliser les réparations des secteurs suivants :

- ❖ Laborie Haute
- ❖ Cances
- ❖ Coupiac/Angoulême
- ❖ Brounhoux
- ❖ La Plantade/ Fraquier

Chaque riverain de ces secteurs recevra un courrier rappelant la nécessité d'élaguer les arbres des propriétés jouxtant lesdites voiries communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 30 545.00€ HT.

Concernant la réfection totale des voiries, M. le Maire propose au Conseil de prioriser les voies :

1. Desservant les résidences principales non vacantes voire les résidences secondaires

2. Ayant fait l'objet d'un élagage préalable par les propriétaires des terrains jouxtant lesdites voies.

Les voiries concernées par une réfection sont, pour cette année 2022 :

- ❖ Auberoque
- ❖ Les Gouttes
- ❖ Annexe de Cances

M. le Maire propose au Conseil de reporter le projet de réfection de la voirie du Pouget à une date ultérieure eu égard aux projets de construction d'immeubles en cours sur ce secteur.

M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 34 224.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 34 224.00€ HT.

III : Amendes de police 2022 :

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'appel à projets « Programme d'Amendes de Police 2022 ». Les travaux visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale peuvent être subventionnés par un prélèvement sur le produit annuel des amendes de police en matière de circulation routière.

Seuls les projets suivants pourront faire l'objet d'une demande de subvention :

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation
- Création de parcs de stationnement
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale
- Aménagement de carrefours
- Différenciation du trafic
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (murs de soutènement, consolidation de ponts...)

M. le Maire propose au Conseil la création d'un parc de stationnement à l'emplacement de l'ancienne boulangerie afin de faciliter le stationnement près de l'école et du futur commerce multi-services.

La demande de subvention portera sur 25% du montant du projet (qui ne devra excéder 30 000 € HT.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention concernant l'appel à projets « Programme d'Amendes de Police 2022 ».

IV : Travaux : éclairage public du Pouget et de la Vizade :

M. le Maire présente au Conseil les études portant sur les travaux d'éclairage public sur les secteurs du Pouget et de la Vizade :

Le Pouget : 8 960 € HT, dont 4 480 € HT à la charge de la commune.

La Vizade : 7 460 € HT, dont 3 730 € HT à la charge de la commune. L'objectif, sur ce secteur ou le carrefour reste dangereux, est d'identifier au mieux l'arrivée des véhicules dans le bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions, accepte le projet de mise en place de l'éclairage public sur les secteurs du Pouget et de la Vizade, et accepte le versement d'un fonds de concours à hauteur de 8 210 € HT.

V : Sentier de randonnée :

Suite à l'inscription du sentier de la biodiversité au PDIPR, il convient de donner un nom à ce sentier.

Après plusieurs propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de nommer le sentier « Entre Clocher et Ruisseau de Cances ».

VI : Logements communaux :

Suite au départ de Marielle Martin prévu le 3 Juin prochain du logement T3 situé au-dessus de la mairie, M. le Maire propose au Conseil de fixer le loyer mensuel à 400.18 € HT. Anthony BACQUIE, actuellement locataire du T1 bis sis dans le même immeuble, entrerait dans les lieux à cette même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la location du logement, à compter du 3 juin prochain, à M. Anthony BACQUIE et fixe le loyer du logement communal T3 à 400.18 € HT.

Par conséquent, suite au départ de M. BACQUIE du logement communal situé à côté de la mairie, M. le Maire propose au Conseil de fixer le loyer à 209.80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de fixer le loyer de ce logement communal à 209.80€ HT.

VII : Personnel communal:

Guillaume Bouroumeau sort de la salle.

M. le Maire propose au Conseil le renouvellement des contrats de travail de Mme Cécile MALPEL et de Mme Sandrine DUGAS, dans le cadre d'un parcours emploi compétences « Contrat unique d'insertion » du 1^{er} Juin au 30 Novembre 2022 ».

L'objectif est d'augmenter le temps de travail de ces deux agents à hauteur de 30 heures par semaine afin de tenir compte des temps de formation de ces agents et des périodes de remplacement assurées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le renouvellement des contrats de travail, ainsi que l'augmentation du temps de travail, de Mme Cécile MALPEL et de Mme Sandrine DUGAS.

Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.

QUESTIONS DIVERSES :

Roland Maffre sort de la salle.

➤ M. le Maire expose au Conseil une facture de l'entreprise Laurent MAFFRE pour un montant de 800.00€ HT, concernant le déplacement d'une conduite d'eau pour la construction d'un bâtiment agricole à Cances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le règlement de la facture de l'entreprise Laurent Maffre pour un montant de 800.00€ HT.

Roland Maffre réintègre la salle.

➤ M. le Maire propose au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'APE de Ladinhac qui s'est proposée d'assurer le financement, pour chaque élève scolarisé à l'école de Ladinhac durant les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, du reste à charge des familles dans le cadre du chéquier Pass Cantal (8 € par famille).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette subvention exceptionnelle à l'APE.

AGENDA :

- * **Dimanche 12 Juin 2022** : 1^{er} tour des élections législatives, de 8h à 18h
- * **Samedi 18 Juin 2022** : fête des écoles
- * **Dimanche 19 Juin 2022** : 2^{ème} tour des élections législatives, de 8h à 18h
- * **Samedi 25 et Dimanche 25 Juin 2022** : fête patronale de la Saint-Jean-Baptiste
- * **Vendredi 1^{er} Juillet 2022** : soirée biodiversité et ciel étoilé

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23h30.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le mardi 5 Juillet 2022.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.